

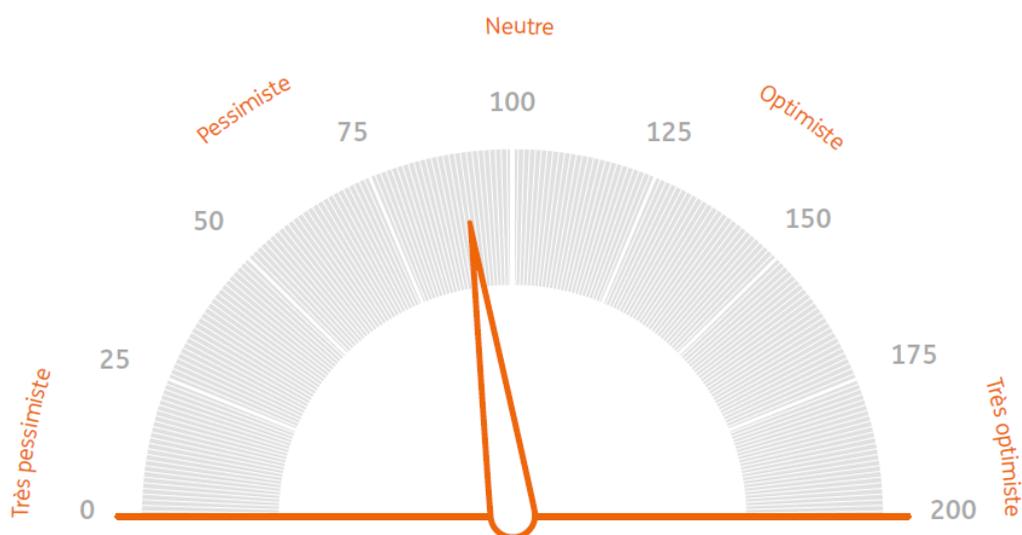
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles • Le 18 décembre 2018

Analyse de Peter Vanden Houte, Chief Economist ING Belgique

L'immobilier, grand gagnant de la taxe sur les comptes-titres ?

Le Baromètre des Investisseurs mesure chaque mois la confiance des investisseurs particuliers belges. En d'autres termes, il exprime le « sentiment des investisseurs ». Cette enquête, menée par Kantar TNS, est une initiative d'ING en collaboration avec l'Université de Gand et les quotidiens L'Echo et De Tijd. L'enquête se fait en ligne.



En novembre, le baromètre des investisseurs d'ING est retombé à 91 points en-dessous du niveau neutre de 100 points. Et c'est majoritairement parmi les investisseurs néerlandophones que le doute s'est installé. Une première analyse de la taxe sur les comptes-titres montre que celle-ci pourrait provoquer un glissement en faveur des investissements immobiliers.

Notre baromètre des investisseurs en baisse prouve que l'investisseur belge n'est pas vraiment confiant par rapport aux récents développements sur les marchés financiers. Le baromètre est tombé à 88 points chez les néerlandophones, alors qu'il se trouve toujours à

97 points chez les francophones. Une différence exceptionnelle, car le baromètre est généralement plus élevé dans le nord que dans le sud du pays. Le fait que l'investisseur néerlandophone possède généralement davantage d'actifs risqués dans son portefeuille pourrait expliquer ce phénomène, étant donné le recul des bourses.



Ralentissement de la croissance

L'essoufflement apparent de la conjoncture préoccupe les investisseurs. À peine 22 % d'entre eux s'attendent encore à une amélioration du climat économique dans les prochains mois, alors que 27 % redoute un nouveau ralentissement de la croissance. Les prévisions de croissance n'avaient pas été aussi sombres depuis juillet 2016. Cette méfiance se reflète également dans les attentes par rapport à la Bourse. Les investisseurs ne sont plus que 22 % à espérer une hausse des cours dans les trois prochains mois, tandis que 34 % s'attendent à ce que le malaise se poursuive sur les marchés boursiers.

Il n'est donc pas étonnant que l'investisseur préfère rester à l'écart. Le nombre d'investisseurs qui considèrent le moment approprié pour investir dans des secteurs plus ou moins risqués, n'a jamais été aussi bas.

Taxe sur les comptes-titres = bon pour l'immobilier ?

La taxe sur les comptes-titres a été prélevée pour la première fois ces dernières semaines. L'enquête montre que 24 % des investisseurs n'avaient pas entendu parler de l'existence d'une telle taxe (21 % des néerlandophones, 30 % des francophones). Surtout les plus jeunes (44 %) n'étaient pas au courant. Ceci est probablement dû au fait que le portefeuille des moins de 35 ans atteint rarement le seuil à partir duquel la taxe est appliquée, la taxe sur les comptes-titres visant uniquement les portefeuilles de plus de 500.000 €.

Bon à savoir : 80 % des personnes interrogées considèrent la taxation de l'épargne comme trop élevée et à peine 6 % la trouvent trop faible.

La taxe sur les comptes-titres pourrait influencer sur le comportement des investisseurs. Les personnes impactées par cette taxe étaient vraisemblablement trop peu nombreuses dans notre échantillon. Raison pour laquelle nous nous sommes posé une question hypothétique : et si la taxe devait être prélevée sur tous les portefeuilles, quelle que soit leur taille ? 40 % des investisseurs achèteraient alors moins d'actions, d'obligations ou de fonds de placement. 45 % des investisseurs placeraient leur argent dans l'immobilier. 40 % le placeraient sur un livret d'épargne, ce qui générerait moins de recettes pour l'État car pas de précompte mobilier sur les dividendes ou les coupons ! 20 % le dépenseraient. Enfin, 17 % voient aussi en l'or une alternative intéressante pour éviter la taxe sur les comptes-titres.

Tous ces chiffres nous donnent un aperçu des possibles glissements causés par la taxe sur les comptes-titres. Dans un environnement de taxe supplémentaire sur les placements financiers, l'immobilier ressort comme grand gagnant.

Communiqué de presse également paru sur ing.be

Pour de plus amples informations : Service de presse : + 32 2 547 24 84, pressoffice@ing.be
Peter Vanden Houte, Chief Economist: +32 2 547 80 09,
peter.vandenhoute@ing.com

ING Belgique SA - Siège social : avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - TVA BE 0403 200 393 – RPM Bruxelles
Tél. + 32 2 547 21 11 – BIC BBRUBEBB - www.ing.be - IBAN : BE45 3109 1560 2789
Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le numéro de code 12381A.
